

PROPOSITION DE DÉCRET
RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE
DÉPOSÉ PAR LA CLASSE DE 6^e A DE L'INSTITUT SAINT-LOUIS NAMUR

DÉVELOPPEMENTS

Actuellement, il y a de plus en plus de jeunes qui mettent fin à leurs jours suite au harcèlement qu'ils subissent. Récemment, dans les médias, nous avons pu en entendre parler. Deux cas se sont produits en à peine trois mois. En décembre 2015, Laura (12 ans) met fin à ses jours. En février dernier, c'est Madison (14 ans) qui choisit le suicide suite à des mots tels que « *tu n'es rien sur Terre, tu n'aurais jamais dû exister* ».

Deux ans plus tôt, elles ont été précédées par Marion (13 ans), victime de moqueries et de harcèlement à l'école et ayant décidé d'en finir.

Ces adolescentes qui se suicident sont vraiment très jeunes et cela nous touche beaucoup. Nous savons pertinemment qu'elles ne sont pas les premières, ni les dernières. C'est interpellant et il faut à tout prix que cela s'arrête. Grâce à la sensibilisation et à la présence de personnes adéquates et formées, nous pouvons éviter certains cas extrêmes. Voilà pourquoi nous mettons en place ce décret.

PROPOSITION DE DÉCRET

Chapitre 1^{er} – La zone d'application du décret

Article 1^{er}

Ce décret s'applique à toutes les écoles primaires et secondaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Chapitre 2 – La prévention à l'école

Article 2

L'école met en place, dans la plus grande accessibilité, des affiches afin de sensibiliser et encourager les jeunes (victimes ou témoins) à en parler à une personne qualifiée pour régler ce problème.

L'école organise également une journée thématique sur le harcèlement où la gravité de celui-ci est expliquée.

Chapitre 3 – La formation obligatoire

Article 3

Les enseignants participent à une journée de formation obligatoire pour savoir comment réagir face à une situation où un élève est victime de harcèlement.

Chapitre 4 – Des personnes disponibles

Article 4

Un éducateur est présent et un centre psycho-médico-social (CPMS) est ouvert à temps plein pour que l'élève en difficulté puisse parler de ses problèmes à une personne qualifiée en la matière. Des subsides sont débloqués pour cela.

La classe de 6^e A de l'Institut Saint-Louis Namur

(M. AGIE DE SELSATEN, H. BAMPOLINEZA, P. BRASSELET, L. BRUCH, E. CALIANNI, M. CALIXTE, M. CASTERMANS, S. DEKIMPE, D. DEMARET, C. DE MOFFARTS, A. DE ROO, G. FRETIN, E. GODRIAN, T. GODRIAN, L. LENS, C. MARCHAL, C. MOMIN, L. MORELLE, A. MOUNTEWOU, E. PARMENTIER, C. PIRET, G. RAUW, M. SALMON, E. STREBELLE, G. TILMANS, L. TRAINITO)

A collection of handwritten signatures in various colors (purple, blue, pink, green, black) and styles (cursive, block letters, stylized). The signatures are arranged in a grid-like pattern. Some are underlined, some are circled, and some have additional marks like arrows or dots. The names include: Zhea, Lucie B, Laural, Sarah, Enya O, (Diego S), Emilio, G, de Moffarts, Austin M, Maxim, Christophe M, Laura, Chloé M, Gabriel, Michel, Eleonore, Chloé P, Apolline, Hefebest, Mailys C, L lens, Agie M, Eleonore, Pauline, and Faëlle.